

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-9-6-2

Séance du lundi 25 octobre 2021

SOUTIEN AU FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL

EXCUSEE :

RUCH Valérie

ABSENTS :

DEBES Vincent, KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 1111-4, l'article L.3211-1 et L. 5217 VI du Code général des collectivités territoriales.
- VU l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace n° CD-2021-5-8-10 du 31 mai 2021 portant décision modificative n°1 du budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace n° CD-2021-X-X-X du 18 octobre 2021 portant décision modificative n°2 du budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission du Patrimoine et du rayonnement alsacien du 7 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de soutenir financièrement le Forum Mondial de la Démocratie 2021 organisé par le Conseil de l'Europe ;
- Attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au Conseil de l'Europe pour l'organisation du Forum Mondial de la Démocratie du 8 au 10 novembre 2021, versée en une fois sur présentation de la demande de paiement ;
- Approuve l'accord pour le financement du projet à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Conseil de l'Europe, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer ledit accord ;
- Décide de poursuivre en 2021 le partenariat engagé avec l'association de dessinateurs de presse Cartooning for Peace en vue de sensibiliser, notamment les collégiens, de manière ludique, aux enjeux climatiques et incitant à s'engager pour un monde plus durable ;

- Attribue à l'association Cartooning for Peace une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 755 € au titre du partenariat pour 2021 ; cette subvention étant versée en une fois sur présentation d'un décompte des dépenses établi par le trésorier de l'association ;
- Précise que les crédits seront prélevés sur l'opération P048O016 « soutien aux actions du Conseil de l'Europe » (imputation 904 - 65-657382-048 et 65-65748-048).

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité